

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION

**ASSOCIATION EGLISE DESTINEE**

Rés. Les Manguiers - Bat C  
8 Bis Rue Mahatma Gandhi  
97419 LA POSSESSION

**RAPPORTS d' AUDIT REUNION SARL**

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

*Audit Réunion*

Société de Commissariat aux Comptes  
Inscrite près la Cour d'Appel  
de Saint-Denis de La Réunion

## **ASSOCIATION EGLISE DESTINEE**

**RES LES MANGUIERS – BAT C  
8 BIS RUE MAHATMA GANDHI  
97419 LA POSSESSION**

=====

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2023**



S.A.R.L. au Capital de 55 000 €uros  
RCS de Saint-Denis 92B670  
SIRET 389 428 970 00054  
Rés Les Dunes - Apt 1  
132, Bd du Front de Mer - 97460 Saint-Paul  
Téléphone : 0262 59 59 70  
E-mail : [auditreunion@dussaux.re](mailto:auditreunion@dussaux.re)



**commissaire  
aux comptes**

**ASSOCIATION EGLISE DESTINEE**

**RES LES MANGUIERS – BAT C**

**8 BIS RUE MAHATMA GANDHI**

**97419 LA POSSESSION**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Eglise Destinée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



S.A.R.L. au Capital de 55 000 €uros  
RCS de Saint-Denis 92B670  
SIRET 389 428 970 00054  
Rés Les Dunes – Apt 1  
132, Bd du Front de Mer – 97460 Saint-Paul  
Téléphone : 0262 59 59 70  
E-mail : [auditreunion@dussaux.re](mailto:auditreunion@dussaux.re)



**commissaire  
aux comptes**

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de celle-ci, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Paul,  
Le 15 Mars 2024

**AUDIT REUNION SARL**  
La Commissaire aux Comptes,



***Corinne DUSSAUX***

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	12 245	7 714	4 531	4 459
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	26 596	15 104	11 493	13 726
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	21 000		21 000	21 000
<b>Total I</b>	<b>59 841</b>	<b>22 818</b>	<b>37 023</b>	<b>39 185</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	1 000		1 000	
Créances				
<i>Autres créances</i>	412		412	212
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	70 601		70 601	34 962
<i>Charges constatés d'avance</i>	4 134		4 134	2 421
<b>Total II</b>	<b>76 147</b>		<b>76 147</b>	<b>37 595</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>135 988</b>	<b>22 818</b>	<b>113 170</b>	<b>76 780</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

AUDIT REUNION SARL

Commissariat aux Comptes

Rés. Les Dunes - Apt 1

132, Bd du Front de Mer

97460 SAINT PAUL

Tél : 0262 59 59 70

E-mail : auditreunion@du.asso.re

## Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	66 138	8 655
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>36 579</b>	<b>57 483</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>102 717</b>	<b>66 138</b>
<b>Total I</b>	<b>102 717</b>	<b>66 138</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	1 875	3 864
<b>Total II</b>	<b>1 875</b>	<b>3 864</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 694	6 033
Dettes fiscales et sociales	860	720
<b>Total IV</b>	<b>8 579</b>	<b>6 778</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>113 170</b>	<b>76 780</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	8 579
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	25
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	234 291	221 067
<i>Dont Dons manuels</i>	234 291	221 067
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	1 215	45
Utilisation des fonds dédiés	1 990	3 108
Autres produits	3	204
<b>Total I</b>	<b>237 498</b>	<b>224 424</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	125 105	94 742
Aides financières	2 300	1 000
Charges sociales	62 505	59 206
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 350	6 835
Autres charges	4 430	5 332
<b>Total II</b>	<b>201 690</b>	<b>167 116</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>35 808</b>	<b>57 308</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	770	174
<b>Total III</b>	<b>770</b>	<b>174</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>770</b>	<b>174</b>

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>36 579</b>	<b>57 483</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des produits (I+III+V)	238 268	224 598
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	201 690	167 116
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>36 579</b>	<b>57 483</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : EGLISE DESTINEE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 113 170 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 36 579 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association dénommée Église Destinée fondé entre les adhérents en date du 26 mai 2019, est régie par la loi du 9 Décembre 1905 relative aux Associations culturelles et le décret du 16 Mars 1906.

Elle a un objet exclusivement culturel, en application de l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905, et conformément à l'article 3 de ses propres statuts, l'association a pour objet d'assurer l'exercice public et l'entretien du culte.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

AUDIT REUNION SARL

Commissariat aux Comptes

Rés. Les Dunes - Apt 1

132, Bd du Front de Mer

97460 SAINT PAUL 10

Tél : 0262 59 59 70

E-mail : auditreunion@dussaux.re

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

L'association Eglise Destinée a obtenu sa qualité cultuelle à compter du 05 juillet 2023 pour une durée de 5 années.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	10 032	2 213		12 245
- Instal.générales, agencements aménagements divers	3 664	2 976		6 639
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 957			19 957
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>33 653</b>	<b>5 188</b>		<b>38 841</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 000			21 000
<b>Immobilisations financières</b>	<b>21 000</b>			<b>21 000</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>54 653</b>	<b>5 188</b>		<b>59 841</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 188		5 188
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>5 188</b>		<b>5 188</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	5 573	2 141		7 714
- Instal.générales, agencements aménagements divers	1 349	948		2 297
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 546	4 260		12 806
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 468</b>	<b>7 350</b>		<b>22 818</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 468</b>	<b>7 350</b>		<b>22 818</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 25 546 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	21 000		21 000
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	412	412	
Charges constatées d'avance	4 134	4 134	
<b>Total</b>	<b>25 546</b>	<b>4 546</b>	<b>21 000</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Organismes sociaux produits à recev	208
<b>Total</b>	<b>208</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	8 655	57 483			66 138
Excédent ou déficit de l'exercice	57 483	-57 483	36 579		36 579
<b>Situation nette</b>	<b>66 138</b>		<b>36 579</b>		<b>102 717</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>66 138</b>		<b>36 579</b>		<b>102 717</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 579 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	25	25		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 694	7 694		
Dettes fiscales et sociales	860	860		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>8 579</b>	<b>8 579</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures à recevoir	6 614
Intérêts courus à payer	25
<b>Total</b>	<b>6 639</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 134		
<b>Total</b>	<b>4 134</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

### Rémunération des commissaires aux comptes

#### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 696 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Autres informations

### Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	69 663	30 303
<b>Total</b>	<b>69 663</b>	<b>30 303</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	69 663	30 303
<b>Total</b>	<b>69 663</b>	<b>30 303</b>

#### BENEVOLAT

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

(Règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018)

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base de l'engagement des bénévoles qui consacrent plusieurs heures par semaine aux actions menées au sein de l'Eglise Destinée.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 5 711 heures qui ont été valorisées au smic horaire moyen sur l'année 2023, charges sociales et fiscales comprises.

Smic horaire moyen sur l'année 2023 : 11.40 €

Taux de Charges sociales et fiscales : 7%

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : 69 662.78 €

### Donations

## Autres informations

### Fonds dédiés

### Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports  A	Utilisations Montant global  B	Utilisations Dont rembours.  C	Transferts  C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
BATIR LA MAISO	6 972	3 864	1 990			1 875	
<b>Total</b>	<b>6 972</b>	<b>3 864</b>	<b>1 990</b>			<b>1 875</b>	

### ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

(Cf. article 4 du décret 2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21,22,73 et 75 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Belgique	450 euros
Espagne	50 euros
Total	500 euros

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association EGLISE DESTINEE doit établir en application de l'article 4 du décret 2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21,22,73 et 75 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 est mis à disposition du public :

- au siège de l'association EGLISE DESTINEE, situé 8 bis ru Mahatma Ghandi 97419 La Possession.

## Autres informations

## Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>EMPLOIS PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - Missions sociales</b>		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
<b>2 - Frais de recherche de fonds</b>		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
<b>3 - Frais de fonctionnement</b>		
<b>Total des emplois</b>		
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>		
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>235 064</b>	<b>221 445</b>
<b>Total</b>	<b>235 064</b>	<b>221 445</b>
<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	234 291	221 067
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	773	378
<b>Total des ressources</b>	<b>235 064</b>	<b>221 445</b>
<b>2 - Reprises sur provisions et dépréciations</b>		
<b>3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice</b>		
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>Total</b>	<b>235 064</b>	<b>221 445</b>

AUDIT REUNION SARL

Commissariat aux Comptes

Rés. Les Dunes - Apt 1

132 - Bd du Front de Mer

97460 SAINT PAUL

Tél : 0262 59 59 70

E-mail : audit@audireunion@dusseaux.re